

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
- 16 février 2023 -

Le seize février deux mille vingt-trois, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de Marcillac-Vallon, régulièrement convoqué, le neuf février deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2023.

- 1) Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation (art L2122-22 du CGCT).
Délibération n° 2023/02/007 - Adoptée à l'unanimité.

- 2) Réhabilitation de l'immeuble rose – Convention de partenariat avec Aveyron Habitat.
Délibération n° 2023/02/008 – Adoptée à l'unanimité.

- 3) Redevances relatives aux autorisations d'occupation du domaine public (marché, foire, fête foraine et divers).
Délibération n° 2023/02/009 – Adoptée à l'unanimité.

- 4) Personnel communal – Création d'un poste non permanent d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC).
Délibération n° 2023/02/010 – Adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21 h 45.
